

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2024-07/43C

**Objet : CONVENTION TRIPARTITE DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE MODALITES ULTERIEURES DE GESTION POUR L'AMENAGEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE CHARLEMAGNE DANS LE CADRE DE LA REALISATION D'UN ROND-POINT D'ENTREE DE VILLE SUR LA COMMUNE DE LATOUR-BAS-ELNE.**

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 juillet, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle des fêtes de Corneilla-Del-Vercol, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	29
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	24		Abstention :	0

**Présents :**

Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Danielle CULAT, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Jean GAUZE, Valérie LISSARRE, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Pierre ROSSIGNOL (à partir de l'affaire n°8), Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Joëlle CANAVY donne pouvoir à Thierry DEL POSO  
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX  
Jean ROMEO donne pouvoir à Katia ROMAGOSA  
Louis SALA donne pouvoir à Eliane BERDAGUER  
Thierry SOLDÀ donne pouvoir à Suzanne SICARD

**Absents excusés :**

Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Ange GARCIA, Pascale GUICHARD, Thierry LOPEZ, Angèle PEREZ, Thierry SIRVENTE.

**Secrétaire de séance**

Christophe MANAS

**Date de convocation :**

26 juin 2024

Le Président expose à l'Assemblée,

La Commune de Latour-Bas-Elne a décidé de réaliser un giratoire sur la RD 40, situé au sud à l'intersection du Chemin de Charlemagne, à la limite de la commune d'Elne.

Le chemin de Charlemagne appartient au domaine public des communes de Latour-Bas-Elne et d'Elne.

La Communauté de Communes Sud Roussillon a en charge la gestion de la partie du chemin située sur le territoire de Latour-Bas-Elne, dans le cadre de sa compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ». La gestion de la partie située sur la commune d'Elne restant de sa compétence propre.

Une convention tripartite va être mise en place afin de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la commune de Latour-Bas-Elne pour ce projet, d'en fixer les termes et de définir les modalités ultérieures de gestion de l'ouvrage.

La commune de Latour-Bas-Elne prendra à sa charge le financement de la totalité des travaux d'aménagement et en assurera l'entretien et la gestion jusqu'au procès-verbal de remise d'ouvrage.

L'ouvrage sera ensuite confié à la commune d'Elne et à la Communauté de Communes Sud Roussillon qui en assureront l'entretien sur leur territoire respectif.

**EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

☞ **APPROUVE** le projet de convention entre commune de Latour-Bas-Elne, la commune d'Elne la Communauté de Communes Sud Roussillon dont le projet est ci-annexé ;

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer la convention ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de celle-ci ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président

